

Retrouvez toutes les compétences en intégralité



COMPÉTENCE 1

La problématique de la fixation du prix de vente public



Travail à faire : En vous aidant du document 1,

- 1) Analysez les avantages et les inconvénients de la mise en place d'une promotion de - 70 % sur le Nutella pour Intermarché et pour le producteur.
- 2) Indiquez le responsable de la fixation du prix de vente.
- 3) Quels sont les objectifs de la nouvelle loi sur l'alimentation ?

Document 1

Ruée sur le Nutella : Intermarché ne fera plus de promotion à - 70 %

Intermarché ne mènera plus de promotions allant jusqu'à - 70 %, comme celle réalisée sur les pots de Nutella qui a dégénéré en bousculades, mais ne s'estime pas responsable de tels débordements, a déclaré son patron au Journal du Dimanche.

« Les promotions à - 70 %, nous sommes maintenant dans l'obligation de les arrêter », a expliqué Thierry Cotillard en référence au projet de loi limitant de telles promotions, présenté mercredi en Conseil des ministres après les États généraux de l'alimentation. [...]

Thierry Cotillard a assuré que l'opération de promotion sur le Nutella « n'a pas été réalisée sans partenariat avec le groupe Ferrero » tout en reconnaissant que c'est Intermarché qui a fixé le prix de vente. À l'opposé, le fabricant de Nutella s'était désolidarisé de cette opération, et avait souligné que « cette promotion a été décidée de manière unilatérale » par Intermarché.

Redonner un peu d'air aux agriculteurs

Intermarché va de son côté poursuivre de grosses opérations commerciales sur le non-alimentaire, a dit son patron. « Concernant les produits non agricoles ou fortement transformés par les multinationales agroalimentaires, nous continuons à recevoir de leur part des propositions de campagnes de réduction de prix entre 30 et 50 %. Les consommateurs le souhaitent », a-t-il dit.

« La compétitivité prix reste un impératif. Nous demandons que le plafonnement des promotions soit limité aux produits alimentaires ayant un lien direct avec l'agriculture », a ajouté le patron de l'enseigne.

Le projet de loi sur l'alimentation présenté mercredi est censé mettre fin à la guerre des prix entre distributeurs, et redonner un peu d'air aux agriculteurs. Il prévoit un « encadrement » des promotions et de relever le seuil de revente à perte (SRP) de 10 %, c'est-à-dire que les produits devront être vendus au moins 10 % au-dessus de leur prix d'achat.

<https://www.20minutes.fr/economie/2214287-20180204-video-ruée-nutella-intermarche-fera-plus-promotion-70>